

Dirigeants : focus sur la notion de « maître de l'affaire »

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 01/07/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 08/09/2017

Votre entreprise subit un contrôle fiscal qui débouche sur un rehaussement de son résultat imposable. Dans le même temps, l'administration en tire toutes les conséquences à votre niveau et vous taxe à hauteur du rehaussement prononcé au niveau de l'entreprise. Pourquoi ?

Maître de l'affaire : une théorie développée par le juge

Une invention. La notion de « maître de l'affaire » n'existe pas dans la Loi fiscale. C'est une notion qui a été inventée par le juge de l'impôt pour permettre à l'administration de dépasser les apparences : elle peut ainsi déterminer l'identité de la personne qui contrôle effectivement l'entreprise et ce, dans le but d'opérer les redressements fiscaux qui s'imposent.

Une définition...

{ABONNEZ-VOUS}

Maître de l'affaire : les conséquences de cette qualification

Utilisation. Cette notion est utilisée la plupart du temps par l'administration pour imposer entre les mains du dirigeant réel, le « maître de l'affaire », des revenus regardés comme étant distribués par la société (sommes non admises en déduction du résultat de la société, crédits bancaires non justifiés, etc.). Plus rarement, elle va s'en servir pour rehausser le résultat imposable de la société après avoir constaté un enrichissement inexpliqué de son dirigeant.

Confusion...

{ABONNEZ-VOUS}